



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DU 4 DÉCEMBRE 2017

Réf. EC.IG - 665.2017

Étaient présents :

Mme Claire SARTHOU, Mme Martine ANSAULT-LECUONA, M. Jean Michel ARRUABARRENA, M. Jean BERCHERIE (APJH), M. Michel BOUROUILH-PARÉGE, M. Jean DIAS, M. Jean-Michel GIANANTI, Mme Cathy BEHASTEGUY (Association les Deux Jumeaux), M. Pascal ANDIAZABAL (Association Valentin HAUY), Mme Itziar VARELA, Mme Marie CEZA, Mme Sandrine VIGNAU, Mme Magali LELEU, M. Eric CUFAY

Étaient excusés :

M. Cyril BARTHE, Mme Corinne COLLOT (Association HANDIPLAGE), M. Jean-Sébastien HALTY, Mme Michelle MOUNIOS-ADURRIAGA et Mme Evelyne ZUBIETA.

Madame Martine ANSAULT-LECUONA rappelle l'ordre du jour :

- Suivi AD'AP,
- Suivi S'ADAP,
- PAVE,
- Information sur la nouvelle Commission Intercommunale d'Accessibilité de l'EPCI
- Les 20 ans d'HANDIPLAGE
- Semaine Hendayaise du Handicap,
- Questions diverses.

Les membres de la commission se présentent lors d'un tour de table.

Mme ANSAULT-LECUONA énumère les bâtiments dont l'accessibilité sera réalisée début 2018 :

- Ecole Primaire Gare
- Ecole Primaire Lissardy
- Ecole Primaire Plage
- Maison de la Petite Enfance

Les Services Techniques informent les membres présents sur l'état d'avancement du positionnement des abribus en insistant sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui d'une compétence Agglo.

Mme SARTHOU et M. ANDIAZABAL indiquent qu'à ce titre, l'Agglo a fixé les priorités.

Mme SARTHOU précise qu'une réunion de concertation doit être programmée entre les services municipaux et les services de l'Agglo pour finaliser la programmation 2018.

M. ARRUABARRENA pose la question sur l'obligation d'accessibilité de l'abribus.

Mme ANSAULT-LECUONA répond par la positive et précise les dimensionnements des périmètres auprès de ces abribus et des modalités d'implantation.

M. DIAS précise que la ville d'HENDAYE avait priorisé les implantations d'abribus lorsque ceux-ci étaient utilisés par les écoliers.

Mme ANSAULT-LECUONA pose la question aux élus présents à cette réunion. Les élus membres du comité de pilotage souhaitent-ils être membres du Comité Technique ?

La réponse est positive.

Mme Marie CEZA fait également acte de candidature.

Mme ANSAULT-LECUONA expose les compétences, compositions et objectifs de la Commission d'accessibilité de l'Agglo. Elle cite les élus membres ainsi que les dates de réunion.

Mme SARTHOU précise l'évolution prochaine de cette commission et justifie la création du Syndicat des Mobilités Pays Basque et Adour et de ses membres impliqués dans le fonctionnement de la commission intercommunale.

Un point rapide est dressé par Mme ANSAULT-LECUONA sur l'historique d'HANDIPLAGE concernant, notamment, le classement national, les moyens humains.

M. GIANANTI souhaite que l'activité HANDIPLAGE puisse être étendue en amont et aval de la saison (septembre, notamment).

Pour mémoire, cette expérience a été menée en 2016 jusqu'au 15 septembre mais n'a pas été concluante en raison des conditions atmosphériques défavorables.

M. ANDIAZABAL indique que cette activité a été prolongée jusqu'à la fin septembre 2017 par la ville de St Jean de Luz.

M. GIANANTI et Mme ANSAULT-LECUONA explorent les possibilités qui pourraient aider à cette extension d'ouverture.

Mme ANSAULT-LECUONA rappelle les points forts du déroulement de la Semaine du Handicap version 2017 et invite les personnes présentes à visiter le site de la Ville pour toutes les manifestations proposées dans cette édition.

La fourniture d'un tapis de roulement sera de nouveau proposée au titre du BP 2018 pour un accès supplémentaire plage.

Mme LELEU pose la question du stationnement des bus pour les visites organisées par les agences de voyage et l'Office de Tourisme (château Abbadia, plage...) et des trop longues distances à parcourir pour certaines personnes.

QUESTIONS DIVERSES

M. GIANANTI demande à Mme SARTHOU si le Syndicat des Mobilités à l'Agglo a été sollicité au titre de l'aménagement de la Rhune.

Mme SARTHOU rétorque qu'il s'agit d'une compétence départementale.

M. GIANANTI soulève le problème du stationnement gênant des véhicules qui empêchent la déambulation des personnes handicapées lors des animations du Mai du Théâtre, notamment sur le secteur Gaztelu Zahar.

La réalisation d'une rampe est souhaitée entre parking et partie herbeuse.

La Commission d'accessibilité émet un avis favorable à cette requête.

M. GIANANTI pose la question sur l'existence d'un guide de visite approprié aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. La réponse est négative.

La problématique de déambulation des personnes handicapées est également posée pour la zone à proximité du Bidassoa Surf Club.

L'arrêt de bus de ce secteur fait partie des priorités élaborées pour 2017 par l'Agglo mais a été différé.

M. ANDIAZABAL pose la question de la continuité des transports publics entre les différents secteurs de la nouvelle Agglo.

Mme SARTHOU répond qu'elle assume seule, en qualité de technicien, les modalités d'accessibilité pour la totalité du territoire de l'Agglo.

La séance est levée à 16 h 20.

Hendaye, le 5 décembre 2017

Martine ANSAULT - LECUONA
Déléguée aux personnes âgées
et en situation de handicap